

MINISTÈRE DU BUDGET

Direction des Impôts

Le Directeur

N°1023 /DI/MB

République de Djibouti

Unité - Egalité - Paix

جمهورية جيبوتي
الوحدة المساواة السلام



وزارة الميزانية

المديرية العامة للضرائب

المدير

Djibouti le, 23 MAI 2017

NOTE DE DIRECTION

Dans le cadre du transfert des propriétés au bénéfice des petites et moyennes entreprises, l'enregistrement des actes de vente et la délivrance du quitus fiscal se fera désormais dans les 72 heures à compter de la réception de l'acte notarié, sauf dans le cas où il est contesté des éléments d'insuffisances.

Cette note prend effet à partir de sa date de signature.

SAID GUELLEH DARAR



- copies :

- SPTE
- I Renier
- Enregistrement
- ANPT.